



SENSIBILISATION AU BRUIT

Sensibiliser le personnel au bruit autour d'un challenge

Objectifs

- Sensibiliser le personnel au bruit
- Connaître l'origine et les conséquences du bruit à court et long terme
- Prendre conscience des niveaux sonores et de l'importance des moyens de protection
- Réaliser un challenge dans l'entreprise sur le bruit par équipe afin de renforcer la prise de conscience sur le terrain

Public sans prérequis

- Tout salarié exposé au bruit dans son activité de travail

Durée

- Session : 2 à 3 heures
- Préparation : 0,5 jour

Moyens pédagogiques

- Mise en situation
- Challenge entre équipes
- Exercices

Lieu

Stages intra-entreprise

Dans vos locaux sur toute la France



Les conseils

Effectuer une préparation pour une action efficace

M1. Acquérir les connaissances théoriques

- L'origine du bruit
 - Le phénomène de bruit
 - Différence entre bruit et son
- Des exemples de sources de bruit
- Le fonctionnement de l'oreille et importance de l'oreille interne
- La mesure du bruit et les différents niveaux sonores
- Les conséquences sur l'audition à court et long terme
 - Par niveaux sonores et types de bruit (fréquence, ondulation...), les conséquences sur l'oreille et l'organisme
 - Introduction des valeurs limites
- Mesures de prévention et de protection
 - La prévention : des actions simples au quotidien
 - La protection : les protections individuelles, niveau de performance, importance de l'entretien et d'une bonne mise en place

M2. Le challenge - connaissances pratiques

- Par équipe, les participants devront passer des épreuves de connaissance et d'analyse du bruit sur le site (ou en salle). Une fiche par équipe sera remise pour noter leurs réponses
- Parmi les épreuves sur le terrain et en salle :
 - Estimation du niveau sonore moyen des équipements du site
 - Recherche des opérations entraînant des pics de bruit
 - Placer sur un plan du site les zones où les protections individuelles doivent être portées (et/ou recommandées, à voir en préparation)
 - QCM de connaissances théoriques réalisé en défi entre équipes à celui qui répond le plus vite et le plus juste (sert de validation des acquis)
 - Etc...
- Remise du diplôme de la "meilleure équipe auditive"

Ce que prévoit le code du travail (article R4436-1) : si l'évaluation des risques fait apparaître que des travailleurs sont exposés sur leur lieu de travail à un niveau sonore égal ou supérieur aux valeurs d'exposition inférieures, l'employeur veille à ce que ces travailleurs reçoivent des informations et une formation.